

MAIRIE DE SIGEAN
10 place de la Libération
11130 SIGEAN

IMPRIMÉ À COMPLÉTER
pour attribution de l'aide rentrée scolaire 2022

NOM et Prénom de l'élève :

NOM du (ou des) parent (s) :

Adresse :
11130 SIGEAN

Date de FIN de collège*: Juin 2020 Juin 2021 Juin 2022

* Champ obligatoire : merci de cocher la case correspondant à la situation de votre enfant.

Documents joints :

- Certificat de scolarité 2022/2023
- R.I.B.
- Imprimé complété

Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré.

Merci de retourner cet imprimé avant le 30 juin 2023.

La municipalité alloue à chaque enfant **résidant à SIGEAN** et **poursuivant des études après le collège**, une aide à la rentrée scolaire. Cette aide, d'un montant de 100€, est attribuée aux élèves ayant quitté le collège en juin 2022, juin 2021 et juin 2020, encore scolarisés et qui en font la demande. Pour percevoir cette aide, il est demandé d'apporter en mairie un certificat de scolarité pour l'année 2022/2023, un R.I.B. et le présent imprimé en indiquant la date de départ du collège.